



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural
Affaire suivie par : Guillaume FENAT
Secrétariat de la CDPENAF
Tél : 01 60 56 73 00
Mél : ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 25 novembre 2020

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Madame REYNAUD,

Suite à la transmission de votre dossier d'autorisation unique instruit par la DRIEE d'Ile-de-France, je vous ai informé que la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) souhaitait, conformément à l'article L112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, s'autosaisir sur le projet d'extension du parc éolien dit « Gâtinais 3 » situé sur la commune d'Arville.

La commission s'est réunie par visioconférence LIFESIZE le jeudi 19 novembre 2020 pour examiner ce projet que vous avez présenté, accompagnée de Madame Andréa JOUVEN et de M. Thomas CASALTA représentant le bureau d'étude VISU et de M. Guillaume LEFORT, exploitant agricole, et propriétaire d'une des parcelles impactées par l'implantation du projet.

Après avoir présenté le projet vous avez pu répondre aux questions des membres de la commission et apporter des éléments de justification du projet.

La commission a rendu un avis favorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur votre projet d'extension du parc éolien dit « Gâtinais 3 » sur la commune d'Arville .

Néanmoins, la commission a émis un avis défavorable sur le projet de compensation environnementale.

En effet, la mise en jachère de 8,2 ha entraîne une consommation de foncier agricole importante. La commission vous demande de proposer une autre forme de compensation environnementale, moins consommatrice de foncier agricole, et davantage pertinente pour la préservation de la biodiversité. La commission suggère de privilégier l'implantation de haies ou la mise en place d'agroforesterie sur la parcelle.

Elle apprécie en revanche la proposition de financement d'une barre d'effarouchement mise à la disposition des exploitants agricoles de la commune.

Je vous prie d'agréer, Madame REYNAUD, l'assurance de ma considération distinguée.

Madame Camille REYNAUD
ECO DELTA
ZI Athelia I Bat C
420, rue des Mattes
13705 LA CIOTAT Cedex

Pour le directeur départemental
L'adjoint au directeur


Laurent BEDU